

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Cas pratique n° 1

Nadine et Eric sont mariés depuis 1993. Ils sont tous deux très catholiques et pratiquants. Ils ont eu ensemble quatre enfants. Nadine a préféré arrêter de travailler à l'arrivée du quatrième enfant, en 2006, d'autant plus qu'Eric multipliait les heures de travail le soir et faisait de nombreux voyages d'affaires. Ce n'était alors pas un problème puisque Eric gagnait très bien sa vie.

Celui-ci n'est cependant pas revenu seul de son dernier voyage en Asie, mais accompagné d'une jeune et jolie jeune femme. Il a même emménagé avec celle-ci en janvier 2012, délaissant définitivement le logement familial.

Nadine, fortement ébranlée, a vécu des mois difficiles. Elle a même été diagnostiquée comme dépressive. Aujourd'hui, elle se sent mieux. Elle a ainsi pu renouer avec le monde du travail et a accepté un poste de standardiste dans une entreprise.

Elle désire divorcer afin de clarifier la situation et bénéficier d'un meilleur niveau de vie. Elle voudrait cependant conserver le nom de son mari. Elle vient vous voir et vous demande de la conseiller au mieux.

Cas pratique n° 2

Monsieur Toutou et Madame Martin épouse Toutou sont mariés depuis trois ans. Madame Toutou est enceinte. Tous deux se préparent à l'arrivée prochaine de leur bébé. Ils se posent de multiples questions et certaines ont des aspects juridiques.

Ils se demandent d'abord s'ils peuvent prénommer leur enfant Titeuf, du nom du célèbre héros de bandes dessinées. Connaissant l'arrêt de la Cour de cassation à ce sujet, ils aimeraient que vous formuliez des moyens de droit permettant de faire évoluer cette jurisprudence.

Ils voudraient ensuite savoir s'il est possible d'éviter qu'il porte le nom de Toutou, soucieux de lui éviter tout quolibet.

Enfin, Monsieur Toutou a déjà un fils d'un premier mariage, Jean-Pierre, âgé de 14 ans. Il s'en occupe seul puisque sa mère, Louise, est décédée. Il rencontre quelques difficultés pour lui conserver le niveau de vie qu'il connaissait auparavant. Sa mère était en effet une riche propriétaire. Afin de pouvoir lui financer une année dans un lycée américain, conformément aux vœux relatifs à son éducation qu'avait formés Louise, il envisage de vendre un tableau de maître appartenant à son fils. Le peut-il ?

Cas pratique n°3

Un jeune homme, Gaspard, vient vous consulter. Il a 17 ans et il est tombé éperdument amoureux d'Alexandra, âgée de 32 ans. Alexandra est l'ancienne épouse de son père. Le divorce entre elle et son père a été prononcé en juin 2012. Tous deux aimeraient aujourd'hui se marier et Gaspard vous interroge sur la possibilité de ce mariage et les éventuels recours à former.